



HAL
open science

La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique

Gérard Baudin

► **To cite this version:**

Gérard Baudin. La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique. Revue du CREHU, 2001, pp.10. halshs-00101442

HAL Id: halshs-00101442

<https://shs.hal.science/halshs-00101442>

Submitted on 27 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA MIXITE SOCIALE : UNE UTOPIE URBAINE ET URBANISTIQUE ¹

1- INTRODUCTION

Le vocable mixité se retrouve dans de nombreux discours. Les textes législatifs, l'argumentaire développés par des architectes ou urbanistes, des discours politiques y font plus ou moins explicitement allusion.

Les premiers évoquent par exemple la nécessité de la diversité sociale, comme la Loi d'Orientation pour la Ville ² ou, plus récemment, le projet de loi solidarité et renouvellement urbains (S.R.U.). Les seconds y ont recours pour justifier la pertinence de leurs projets ³, les derniers pour étayer une gestion consensuelle ⁴ ou une action publique intéressant la ville.

Si la mixité apparaît comme une notion dont l'usage est souvent repris sous la forme d'un mot d'ordre, c'est qu'elle serait un remède miracle, de connotation "light", quasi magique.

Mais remède contre quoi?

¹. Article déposé avec l'aimable autorisation des Presses universitaires de Franche Comté, détentrices des droits.

². Le titre 1 des principes généraux de la L.O.V. est ainsi formulé : *"afin de mettre en œuvre le droit à la ville, les communes [...] l'Etat assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence de diverses catégories sociales"*. Au milieu des années 1970, les dispositions sur les locaux collectifs résidentiels (obligation faite au constructeur de mettre à disposition des habitants de l'ensemble édifié des locaux collectifs dont la superficie était calculée sur la base 0,75 m² par logement réalisé) mettaient en jeu cette notion puisque devant favoriser la vie associative et la rencontre d'habitants.

³. Pour être plus précis, il s'agit d'ailleurs tout autant de mixité sociale que de mixité fonctionnelle. Pour ce qui est de la première, il n'est que de penser aux aménagements des espaces publics ou des parties communes de bâtiments d'habitation (coursives...). Pour la seconde, voir la plupart des projets de quartier.

⁴. Il faut noter qu'il s'agit principalement du discours des élus de gauche, comportant des nuances dues à l'appartenance politique et à la base électorale qui vont de la nécessité impérative à l'interrogation. Ainsi, une municipalité de la banlieue de l'Est parisien s'interrogeait il y a une quinzaine d'années sur l'opportunité "d'ouvrir" la commune à d'autres catégories sociales plus aisées alors que la demande locale de logements sociaux émanant de familles modestes n'était pas satisfaite.

La mixité aurait des vertus susceptibles de résoudre des problèmes dont on pense que la ville contemporaine serait à l'origine.

Qu'en est-il réellement de cette thérapeutique?

Pour pouvoir répondre à cette question, il apparaît nécessaire tout d'abord de préciser cette notion de mixité et les vertus qu'elle est supposée avoir. Après quoi, on s'interrogera sur les implicites que celle-ci véhicule et, par voie de conséquence, sur la validité de ces remèdes.

Préalablement à cet examen, quelques remarques doivent être faites.

Il sera question ici de mixité sociale. Reste que, comme on pourra le lire, mixité sociale et mixité fonctionnelle ne sont pas deux catégories étanches l'une à l'autre.

Par ailleurs, on verra que la distinction entre vertus supposées et postulats ou autres implicites est parfois artificielle et relève en partie d'une commodité de présentation plutôt que d'une démarche heuristique. En effet, si certains *a priori* ne se livrent pas d'emblée à l'attention, d'autres se présentent de manière évidente en ce qu'ils sont mentionnés conjointement et explicitement avec les effets attendus.

Enfin, la notion elle-même et ses supposés "principes actifs" — pour reprendre une terminologie pharmaceutique — engageant une multitude de références qui entretiennent souvent des relations complexes, on ne pourra, dans le cadre de cette brève communication, prétendre à l'exhaustivité et à la rigueur souhaitable que mériteraient cette question. Il s'agira donc ici de présenter une série de notations dont chacune devrait être précisée et articulée pour asseoir la démonstration.

2- LA MIXITE ET SES VERTUS

2.1- La mixité

De manière opératoire, la mixité se définirait comme le caractère propre à un mélange d'éléments hétérogènes ou différents. Cette définition nous amènerait donc à considérer la mixité sociale comme la coprésence ou la cohabitation en un même lieu de personnes ou de groupes différents socialement, culturellement ou encore de nationalités différentes.

Il est intéressant ici d'apporter une nuance. Si la mixité semble être un envers de la ségrégation, cette notion renferme une dimension différente : elle apparaît plus positive. En effet, la position consistant à être *contre* la ségrégation revêt une autre connotation, moins œcuménique que celle affirmant être *pour* la mixité.

Cette notion, qui traverse depuis longtemps les commentaires et les discours politique ou technique voire scientifique, trouve un de ses aboutissements dans la L.O.V. dite loi "anti-ghetto"⁵, le Pacte de Relance pour la ville, le projet de loi S.R.U. et pour partie dans le rapport Sueur.

La mixité serait un remède aux maux de la ville actuelle, voire engendrés par elle. En reprenant les commentaires habituels, qu'ils émanent de la presse ou d'études urbaines et sans préjuger de leur réalité⁶, on peut mentionner le contraste entre zones riches et zones pauvres, les "quartiers difficiles qui partent à la dérive", les "ghettos". Problèmes aussi posés par ce qui serait une crise du lien social, la "fracture", qui se traduiraient par l'augmentation de la délinquance, par le développement de l'anonymat, de l'individualisme, de l'exclusion... L'étalement de la ville, la muséification du centre sont également évoqués.

2.2- Les vertus de la mixité sociale

Principalement, la mixité devrait assurer un brassage des différentes catégories sociales, ce brassage étant quant à lui un garant de la cohésion sociale.

De la sorte, la mixité serait le gage d'une harmonie dans la différence. Elle assurerait la réconciliation entre des caractéristiques ou attributs qui pourraient sembler être étrangers les uns aux autres voire antinomiques. Cette idée de réconciliation inclut en filigrane celle de dépassement, vertu religieuse (?) mais surtout ici sociale⁷ en ce qu'elle étalonnerait le degré de sociabilité en fonction de

⁵. On pourrait discuter sur cette abréviation au regard de l'œcuménisme mentionné plus haut!

⁶. La réalité de ces maux renvoie à de multiples questions, par exemple celle de la véracité des phénomènes observés, celle relative à l'importance qui leur accordée à un moment donné et dans des circonstances données (valeur sociale, politique...), celle de la médiatisation de ces maux et de l'effet social de cette médiatisation, celle des modèles morphologiques implicites, etc. D'où l'emploi du conditionnel. Ces questions, qui ne seront pas explicitement abordées dans le présent cadre, pourraient être mises en relation avec celles relatives aux vertus de la mixité, infléchissant de la sorte la problématique qui considérerait alors non seulement le rapport entre maux de la ville et efficacité du remède ici envisagé mais également la construction sociale qui relèverait de la fantasmagorie des maux rapportés à celle du remède.

⁷. Ici, le langage de la religion renvoie moins aux rites que plus généralement à celui de la croyance — de laquelle, il est vrai, ils sont indissociables —, fut-elle laïque, en un avenir meilleur, en l'ascèse et la maîtrise de soi, ces deux dernières valeurs étant opposables à celles qui seraient portées par les couches sociales dominées.

l'aptitude à ne pas céder à l'individualisme, à un repli sur un groupe ou une communauté ou pire, à la guerre de tous contre tous.

Cette idée de la nécessité d'un brassage n'est pas neuve. Ainsi, Fourier prônait dans son phalanstère la présence de différentes catégories sociales soigneusement répertoriées. F. Miron déclarait il y a quelques siècles : *“il n'est pas bon que dans la cité, tous les gros et dodus soient au même endroit”*...

La L.O.V., poursuivant dans cette rhétorique de la diversité, affirme qu'il est nécessaire que coexistent différents types d'activités dans un même espace. En cela, une telle affirmation s'oppose au zoning cher au mouvement moderne. Tout se passe alors comme si on recherchait un retour à un état originel où le mélange des différents êtres et des différentes fonctions et occupations cohabitaient harmonieusement et naturellement... Harmonie et nature, telles seraient les caractéristiques d'un monde que la modernité aurait perverti ⁸. Complémentairement, on pourrait discerner dans ces références une corporéité du social qui ici va de pair avec l'organicisme qu'emprunte un langage sur la ville (le cœur, les artères, les poumons — de verdure—, le tissu...) laquelle, en tant que corps a besoin de toutes ses composantes pour pouvoir fonctionner *normalement*, pour pouvoir perdurer dans son intégrité ⁹.

Autre vertu de la mixité : celle-ci requalifierait la ville dans ses fonctions intégratrices, de creuset.

Mouvement, mobilité ainsi que côtoïement seraient susceptibles d'éviter la fragmentation, l'enclave, le « ghetto », la « zone de non-droit » ou encore la sécession.

Le côtoïement provoquerait, par la vertu de l'exemple, l'envie de bouger — physiquement et (donc) socialement ¹⁰ — il serait un remède naturel contre la sédentarisation, le cul de sac et l'apparition (ou la visibilité) de zones “déconnectées” de l'ensemble urbain et (donc) social.

D'autres effets sont attendus de ces postures interindividuelles, de ces comportements : ils renforceraient un sentiment d'appartenance à la ville, au quartier, ancrage territorial librement choisi, dont on est fier, à l'opposé de celui,

⁸. Il faudrait remarquer ici que c'est toujours la période antérieure qui est citée en exemple, oubliant en cela, par exemple pour ce qui est du XIXe siècle et du début de XXe, que des réformateurs sociaux avaient une lecture toute aussi critique vis-à-vis de leur époque...

⁹. De nombreuses réflexions urbanistiques s'appuient plus ou moins explicitement sur ces références. Ainsi, le slogan “unité de la ville, diversité des quartiers” participe de ce langage.

¹⁰. Il faut à ce propos relever une convergence entre l'équation consistant à assimiler mobilité physique et mobilité sociale et un des principes sous-jacents des théories de l'école de Chicago. Pour le rappeler brièvement, celles-ci évaluent l'intégration de l'immigrant dans la société américaine en fonction de la distance (physique) qu'il instaure d'avec “l'aire naturelle” de première implantation (le ghetto), où il avait retrouvé les personnes de son pays, de sa région ou de son village.

stigmatisant, qui fait allusion aux mêmes entités socio-spatiales, mais dans un sens fortement connoté : la “cité” ou le “quartier”. D’ores et déjà, on peut noter que ce n’est pas le moindre des paradoxes (apparents?) que d’affirmer que la mobilité entraîne un ancrage territorial.

Que ce soit derrière les “équilibres fondamentaux” dont parle la L.O.V. ou dans la plupart des discours sur la mixité ou s’appuyant sur cette notion, c’est l’idée d’un âge d’or de la ville, d’un modèle de ville qui apparaîtrait. En prônant la mixité, on retrouve les équilibres anciens et donc l’état originel souhaitable.

Enfin, la mixité représente aussi un remède préventif à la présence de zones ségréguées comme dans les villes nord-américaines dont la situation est vue comme repoussoir et à la fois comme signe anticipateur de ce qui risquerait d’advenir en France. Pour preuve de cette crainte, il suffit de penser aux qualificatifs employés entre autres par la presse et véhiculés par elle pour décrire certains quartiers périphériques : “Bronx”, “Chicago”¹¹...

Ces vertus supposées de la mixité seraient louables si les postulats que celle-ci véhicule n’étaient pas fortement discutables et ressortissaient d’une magie supposée du remède...

3- LES IMPLICITES DE LA MIXITE

3.1- Le postulat spatialiste

La mixité repose sur un postulat spatialiste. En fait de mixité sociale, il s’agit plus précisément d’une mixité socio-spatiale; ce qui est prôné, c’est la coexistence environnementale entre des catégories sociales différentes. Ici, l’implicite est le

¹¹. Ces deux expressions font allusion au gangstérisme réel ou supposé présent dans ces deux lieux. Mais il faut noter ici l’amalgame qui consiste à placer sur le même plan un quartier de New York aujourd’hui réputé dangereux avec la représentation convenue jouant sur les ressorts de l’imaginaire social (cf. films, feuilletons télévisés, bandes dessinées...) d’une ville entière dans les années 30... Ville qui a servi de laboratoire à l’école sociologique qui porte son nom pour montrer les processus d’intégration! Par ailleurs, l’usage à ce propos du vocable “ghetto” mériterait de longs développements pour montrer l’impossibilité d’assimiler les quartiers “à problèmes” français aux “ghettos” nord-américains. Voir entre autres à ce sujet les travaux de, V. de Rudder, de L. Wacquant et de H. Vieillard-Baron. Il faut d’ailleurs signaler que pour V. de Rudder, s’il existe un point commun entre les deux configurations, c’est la situation économique (processus de dualisation). Rappelons aussi que les processus d’intégration théorisés par l’école de Chicago reposent sur un implicite : celui du plein-emploi. Voir à ce sujet et plus généralement pour une lecture critique de cette école les travaux de D. Massey.

suivant : c'est par homogénéisation du contenu social de l'espace physique qu'on éviterait la fragmentation sociale. On glisse donc sensiblement d'une caractéristique de cet espace aux effets que cette dernière aurait sur les relations sociales et la vie en société. D'une manière plus générale, on pourrait dire que derrière ce glissement, il y a spatialisation de la question sociale. Pour être plus explicite, c'est la répétition de l'illusion technicienne qui consiste à penser qu'en agissant sur l'espace, on peut agir sur le social, réguler les rapports sociaux.

Or, cette illusion occulte les déterminations qui jouent sur l'affectation de l'espace, en particulier celles imputables au système économique qui s'appliquent par exemple au marché foncier. De plus, on sait que ce type d'intervention a montré ses limites à maintes reprises. Car si on peut à la rigueur penser que des formes urbaines ou architecturales autorisent ou rendent difficiles telles ou telles pratiques, de nombreuses études sociologiques montrent que ces formes ne les induisent pas de manière mécanique ¹².

Ce mode de raisonnement est, selon nous, fondé sur un syllogisme qui se résumerait ainsi : il y a des problèmes sociaux, or la société est urbaine, donc les problèmes sociaux sont des problèmes urbains. Le corollaire est alors le suivant : si on agit sur l'espace, on règle ces problèmes...

De plus, l'idée d'une intervention sur l'espace, de pouvoir situer, de considérer simultanément un espace et les groupes qui y habitent comme une unité ou un même ensemble, procédant en cela d'un processus de substantialisation, donne l'illusion de mieux circonscrire le social et, de la sorte, d'avoir une meilleure prise sur lui. Un des profits recueillis grâce à ce mode d'intervention alliant pensée et action est à chercher dans l'aspect démonstratif et légitimant d'une action qui devient désormais bien plus visible puisque territorialisée.

Mais c'est sans compter avec ce problème de détermination de ces unités.

3.2- la question de l'échelle de la mixité

Jusqu'où, territorialement, aller dans la mixité? Autrement dit, quels sont les territoires pertinents auxquels devraient et pourraient s'appliquer cette coexistence réputée harmonieuse de l'ensemble des catégories sociales : l'agglomération, la commune, le quartier, la cage d'escalier?

¹². Voir par exemple la critique faite par M. Castells dans les années 1970 (*La question urbaine*, Maspéro 1972), les travaux plus récents comme ceux de Ph. Genestier sur la notion de ségrégation (avec J-P. Gaudin et F. Riou, *La ségrégation : aux sources d'une catégorie de raisonnement*, Plan Construction, 1995) ou encore les travaux de J. Rémy (avec L. Voyé), *La ville : vers une nouvelle définition?*, L'Harmattan 1992), de Ch. Topalov ou de P. Bourdieu.

Même en admettant qu'il existe des normes (types de composition sociale), il apparaît difficile de les appliquer indistinctement aux différentes échelles évoquées.

De surcroît, en raisonnement extrême, il semble impossible de penser (ou de concevoir) à une agglomération où chacune de ses parties serait socialement (ou fonctionnellement) similaire. Et ce serait aussi ignorer que les quartiers et les communes d'une agglomération se sont souvent construits complémentaires, que cette construction aboutisse à un marquage positif (accueil d'éléments prestigieux, socialement valorisés) ou négatif (occupation par des éléments "repoussoir" ou socialement dévalorisés).

D'ailleurs et comme nous le précisons plus haut, il faut remarquer qu'une des vertus supposées de la mixité, à savoir le sentiment d'appartenance — sentiment d'identité, fierté d'habiter par exemple un quartier dans lequel on se connaît et on se reconnaît — qu'elle procurerait se fonde également sur le caractère social d'un lieu quelquefois très affirmé, caractère opposé à la monotonie qui serait le résultat d'une mixité parfaite dans chaque quartier ou chaque commune.

3.3- le modèle de bonne ville

La revendication de mixité use implicitement de références historiques sans que, paradoxalement, celles-ci soient datées. Allusion est faite à un âge d'or de la ville qui laisse entendre qu'il ait existé. Cette allusion comporterait deux registres sous-jacents. Reprenant pour partie les analyses de Max Weber, le premier registre serait social. Il évoquerait une association volontaire de citoyens, une ville où toutes les couches sociales auraient cohabité en un même lieu, image d'Epinal qui ne correspond en rien à la réalité de la ville ancienne où chaque quartier était marqué par l'activité principale de la majorité de ses habitants (tanneurs, tisserands, etc.) et où la stratification sociale était rigide. Le second registre, politique, présenterait certaines villes anciennes comme le berceau de la liberté, thème qui est toujours d'actualité et qui est repris dans le discours des élus locaux, lesquels considèrent la commune comme la cellule de base de la démocratie.

De manière surprenante, si les origines du raisonnement en termes de mixité se fondent sur un implicite historique, sur un retour à des configurations socio-spatiales qui, comme par magie, engendrent l'harmonie, ce raisonnement occulte la question de la durée et laisse transparaître une conception statique du peuplement urbain. En effet, la ville bouge, les quartiers également. Ainsi, on peut assister à une succession de situations comme celle d'une mixité qui est, si on se

situé à une échelle de temps plus long, un moment dans l'embourgeoisement d'un quartier.

La revendication de mixité s'appuie implicitement sur une arithmétique sociale qui pose de nombreuses interrogations dont la principale est celle relative à la mesure de la mixité. Un indice comme celui de dissimilarité ne lève pas tous les obstacles. Ainsi l'instabilité des définitions rend difficiles des comparaisons à différents moments, sans parler de la question de l'échelle d'observation et des limites des périmètres. Et puis, comme la mixité est l'expression d'un rapport, on peut se trouver devant l'augmentation d'un pourcentage qui peut correspondre à des réalités différentes : par exemple, augmentation de la catégorie concernée, stabilité de cette catégorie mais diminution d'autres catégories, etc ¹³.

A propos de l'échelle, se pose la question implicite du seuil à partir duquel on considérera qu'il y a mixité, reprenant en cela l'indicateur inversé du seuil de tolérance, autant d'indicateurs qui dévoilent la volonté de normaliser le social. Si l'on voulait rendre compte de la vie sociale et des rapports sociaux, il faudrait, selon nous, plutôt s'attacher à rendre compte du vécu des habitants, de la visibilité sociale qu'à rechercher des indicateurs, une normalité, une notion équivoque de "moyenne", un modèle de ville qui demeure un mythe.

La technicisation de l'action sociale passe par le phantasme des chiffres, de la quantification. Ainsi, le rapport Peyrefitte, *Réponse à la violence* ¹⁴ recommandait de limiter les villes à 200 000 habitants afin de réduire les tensions et le mal vivre... E. Balibar, s'interrogeant sur les hypothétiques équations entre ségrégation et inégalité et entre non-ségrégation et cohésion sociale propose de distinguer entre *égalité arithmétique* ("égalitarisme", redistribution égalitaire d'un service ou d'un bien indivisible) et *égalité qualifiée ou proportionnelle* (prise en compte des différences des personnes), distinction complètement brouillée par la notion de mixité ¹⁵.

D'ailleurs, le raisonnement arithmétique, le comptage, la catégorisation, finalement le mode de saisie quasi quantitatif ne sont-ils pas constitutifs du

¹³. Sur ces questions voir entre autres les contributions de J. Brun sur la ségrégation, par exemple *La ségrégation sociale, observations critiques sur la notion et essais de mesure à partir de l'exemple de Paris (1962-1975)* (avec Y. Chauviré), Actes du colloque de géographie sociale de Lyon, Paris, 1982; ou plus récemment son article *Essai critique sur la notion de ségrégation et sur son usage en géographie urbaine*, consultable sur Internet : www.unesco.org/most/strates/brun.htm

¹⁴. Rapport du comité Peyrefitte, Journal Officiel, 1977.

¹⁵. In *Loi d'Orientation pour la Ville, Séminaire chercheurs décideurs*, Plan construction, 1991, p. 66. Pour être plus précis, E. Balibar pense que la L.O.V. oscille entre ces deux positions "à moins que le texte ne se réfère implicitement à une troisième notion d'égalité, non plus distributive ou participative, mais directement civique : parler de droit à la ville serait alors une façon d'indiquer que la ville redevient comme telle une polis, une collectivité politique, un lieu de définition et de mise en œuvre de l'intérêt public...".

postulat spatialiste en tant que tentative d'appréhension presque physique d'un objet qui, par alchimie, se transformerait pour devenir contrôlable ¹⁶?

¹⁶. Il est à notre avis significatif de retrouver ce mode de raisonnement et ce qui en serait ses corollaires, le raisonnement arithmétique et le technicisme social, dans les réflexions des réformateurs du début du siècle ainsi que chez des penseurs utopistes comme Fourier chez qui la quantification, la classification peuvent être considérées comme une obsession. On peut étendre cette réflexion aux urbanistes passés et actuels et qui font du postulat spatialiste un des piliers de leur raisonnement.

3.4- la question sociologique

On a rapidement vu que les rapports sociaux ne se laissent pas saisir uniquement — loin s'en faut — par des chiffres ou des explications mécaniques. Pourtant, derrière une politique de mixité, c'est la vertu du côtoiement, de la proximité qui est mise en avant. C. Topalov parle de "*pédagogie par la proximité spatiale*" ou encore d'une "*éducation par l'exemple*".

Or et en premier lieu, il ne suffit pas de voisiner pour avoir des échanges si ceux-ci ne sont pas assis sur des identités qui puissent être partagées et servir de référents, qu'ils ressortent du métier, de l'origine familiale ou géographique ou des rapports économiques par exemple.

En second lieu, on sait aussi que la cohabitation dans un même quartier ou la même cage d'escalier, varie en fonction de la signification accordée par chaque habitant sur le fait d'habiter (à) tel ou tel endroit : cela peut être pour lui une situation transitoire, espérée ou relégitime et dévalorisée¹⁷.

De plus, tout se passerait comme si les gens recherchaient la mixité. Or, ce principe n'est pas vérifié dans la réalité : on peut préférer être entre soi, entre gens du même monde. Et même s'il y a cohabitation, elle n'engendre pas mécaniquement une vie sociale harmonieuse ou la fête à chaque coin de rue ou dans chaque cage d'escalier : elle peut être silencieuse ou encore source de conflits. Pour poursuivre dans la remise en cause de ce principe, il conviendrait aussi de s'interroger sur les variations des choix (cohabitation / être entre soi) en fonction des groupes sociaux et des trajectoires des personnes.

La revendication de mixité érige en vertu la mobilité, la fluidité, la non-sédentarisation, comme si la mobilité spatiale était gage de paix et supposait (ou engendrait) la mobilité sociale. Il faut voir derrière de tels présupposés, une crainte "d'enkystement", et de possible sécession d'une partie du corps social¹⁸.

A ce propos, certains lieux constitueraient un champ d'application privilégié de la mixité, où ses vertus éducatives donneraient toute leur mesure : les quartiers "à problèmes". Outre que les commentaires précédents s'appliquent à ces quartiers, il faut bien convenir, qu'en les observant d'un peu près et les travaux statistiques le

¹⁷. Cf. le célèbre article de J-C. Chamboredon et M. Lemaire, *Proximité spatiale et distance sociale...*, Revue française de sociologie, XI, 1970. Le "(à)" renvoie ici au fait qu'on peut habiter à un endroit sans l'habiter, c'est-à-dire sans en posséder les codes d'appropriation. Voir à ce sujet le chapitre de P. Bourdieu "Effets de lieu" in P. Bourdieu et alii, *La misère du monde*, Le Seuil, 1993.

¹⁸. Cette peur de micro-sociétés qui semble renaître depuis une dizaine d'années a hanté les hommes politiques et de nombreux penseurs réformistes du siècle passé. Elle a d'ailleurs constitué un argument, non exempt d'arrière-pensées, pour justifier l'intervention de l'Etat dans la question du logement. Au XIXe siècle, les regroupements de populations ayant des mœurs spécifiques (par exemple liberté sexuelle, langue particulière comme dans le Jordaan à Amsterdam) mêlent imaginaire social et réalité.

montrent, ceux-ci accueillent ou ont accueilli une grande diversité de familles. Et s'il a existé un modèle de mixité affirmée, recherchée, c'est bien le grand ensemble, même s'il est plutôt dénoncé que reconnu.

La mixité renvoie également à des vertus cardinales indispensables pour la vie dans nos sociétés, vertus qui seraient censées disparaître. Ainsi de l'urbanité qui définie comme "*politesse faite de courtoisie naturelle et d'un grand usage du monde*" (Larousse), met l'accent sur un monde qui suppose diversité et donc mixité. Il en est de même pour la citoyenneté : la richesse du côtoiement qui justifierait la mixité, permettrait de déboucher sur l'adhésion aux projets de la ville, ou à tout le moins au débat qu'ils suscitent, débat qui serait mécaniquement amorcé par ce côtoiement. Un tel processus, qui redouble la notion d'urbanité, serait signe d'une vitalité démocratique d'un corps (social) multiple et varié dans ses composantes.

Cet impératif de mixité engage une conception de l'organisation sociale et de sa gestion. Car les postulats et implicites relevés plus haut sont en interrelations.

Ce qui est à l'œuvre, c'est le modèle d'intégration républicain, l'idéal égalitaire peut-être ici poussé à l'extrême. En effet, ainsi considéré, cet idéal aboutirait à ce qu'en tout point du territoire, il y ait la même loi, les mêmes services. L'impératif de mixité, s'il était réalisé, aurait pour résultat une multitude de territoires dont chacun aurait les mêmes caractéristiques¹⁹, à une fractalisation qui correspondrait aussi une mixité fonctionnelle en réaction contre le zoning prôné par le mouvement moderne.

De plus, le brassage social admis comme condition de la cohésion émane d'une conception particulière de l'intégration sociale : l'assimilation et la hantise des communautés²⁰.

L'impératif de mixité apparaît alors comme un mot d'ordre où il s'agit moins de s'attaquer à un problème qui renvoie à des causes économiques et qui se situe à une grande échelle qu'à trouver des solutions spatialisées dans des périmètres déterminés. De la sorte, l'impératif de mixité apparaîtrait comme étant plus opératoire que la lutte contre la ségrégation qui, en ce sens, serait un mot d'ordre

¹⁹. Dans ces conditions, peut-on encore parler de territoire au sens d'espace spécifique et original?

²⁰. Il faut rappeler que ce modèle n'est pas universel comme le prouvent celui ayant cours en Grande-Bretagne ou encore aux USA où on trouve des enclaves socialement très marquées sans que cela remette en cause un principe politique. Il faudrait aussi faire allusion aux différentes politiques menées (cf. aux USA, l'institutionnalisation rampante d'un développement séparé, l'application de discrimination positive, etc.).

davantage connoté politiquement et, par là même, comparé à l'impératif de mixité, procédant moins d'une vision d'action et (donc?) territorialisée.

5- REMARQUES FINALES

En référence à l'intitulé du colloque, la mixité sociale est une utopie au sens de projet illusoire. En effet, les postulats et les implicites que cette notion contient — spatialisme, mécanisme social, brassage naturel, quantification, etc. — et qui ont été rapidement analysés rendent l'impératif difficilement tenable.

Et même si ces obstacles étaient levés, se poserait la question de mise en œuvre d'une telle politique. Comment les rapports entre Etat et collectivités locales pourraient-ils être pensés? Quid de l'impact de la logique du marché du logement? Quelles sont les conséquences de cet impératif sur la gestion du patrimoine par les organismes sociaux, des refus d'attribution, du débat sur le logement adapté?

Il faut d'ailleurs noter que l'on attend toujours la parution des directives précises pour appliquer pleinement les termes prônés par la L.O.V., désormais dépassée par le projet de loi S.R.U.

Cette politique interroge aussi la notion de discrimination positive laquelle a montré de nombreuses limites par exemple du point de vue de son efficacité (zones franches) et interroge une certaine conception politique qui admettrait que pour créer de la justice, il faut créer de l'inégalité.

La mixité est également une utopie au sens d'un lieu qui n'existe nulle part. En effet, la gestion par "bouts" de territoires risque d'avoir pour résultats un déplacement des problèmes et un jeu à somme nulle : pour un territoire mixte, combien de report de ségrégation sur d'autres? Au total, la mixité ne finirait par ne concerner aucun territoire important.

Et même en admettant que la mixité aboutisse à une moindre visibilité des problèmes par leur dilution dans l'espace, on ne voit pas comment une société qui est hiérarchisée pourrait occuper un espace qui ne l'est pas.

Gérard Baudin

Maître-assistant de sociologie, école d'architecture de Normandie

Chercheur au département TMU - CNRS / UMR 7543